

Réunion inter-régionale des agents de prévention du Ministère de la Culture

LA PREVENTION DES RISQUES LIES A LA CO-ACTIVITE



E. Brunet – Inrap – nov. 2011

Réunion inter-régionale des agents de prévention du Ministère de la Culture

LA PREVENTION DES RISQUES LIES A LA CO-ACTIVITE



Cadre réglementaire et objectifs

L'assistant de prévention et la gestion de la co-activité

Une intervention archéologique avec co-activité

Elaboration du Plan Particulier de Sécurité et de protection de la santé - PPSPS

Analyse des risques – étude de photos

L'intervention d'une entreprise extérieure dans nos locaux de Bron

La mise en place du plan de prévention

Analyse des risques – étude de photos

Une forme spécifique de co-activité

Les protocoles de chargement / déchargement



Cadre réglementaire et objectifs

Article L.4532-2 du code du travail

« Une coordination en matière de sécurité et de sante... doit être organisée pour tout chantier ... où sont appelés plusieurs travailleurs ou plusieurs entreprises... aux fins de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives. »

Evaluer les risques de sa propre activité et évaluer les risques dus à la co-activité sur un même chantier.

Le PPSPS ou le Plan de prévention est fait :

- avant le démarrage de l'opération,
- par les responsables des différentes entreprises qui interviennent.



L'assistant de prévention et la gestion de la co-activité



L'assistant de prévention a connaissance de l'environnement dans lequel va se faire l'opération

Importance de la planification des différents éléments du chantier → un rôle de relai entre l'entreprise qui intervient et la structure qui accueille

Une intervention archéologique avec co-activité

<p>Co-activité avec l'entreprise de démolition</p>	<p>Engins spécialisés</p>	<p>Chocs / Heurts Risques liés à la <u>co</u>-activité</p>	<p>→ Délimiter les différentes zones de travail</p> <p>→ Respecter les périmètres de sécurité</p> <p>→ Sens de circulation des engins à respecter</p> <p>→ Contacts réguliers avec l'entreprise de démolition (planning, zones de travail...)</p> <p>→ Participation aux réunions de coordination</p> <p>→ Information de l'équipe de fouille</p>
<p>Co-activité avec les autres entreprises présentes</p>	<p>Différents corps de métier (charpentier, gros œuvre...)</p>	<p>Chocs / Heurts Risques liés à la <u>co</u>-activité</p>	<p>→ Délimiter les différentes zones de travail</p> <p>→ Respecter les périmètres de sécurité</p> <p>→ Participation aux réunions de coordination</p> <p>→ Information de l'équipe de fouille</p>

Une intervention archéologique avec co-activité



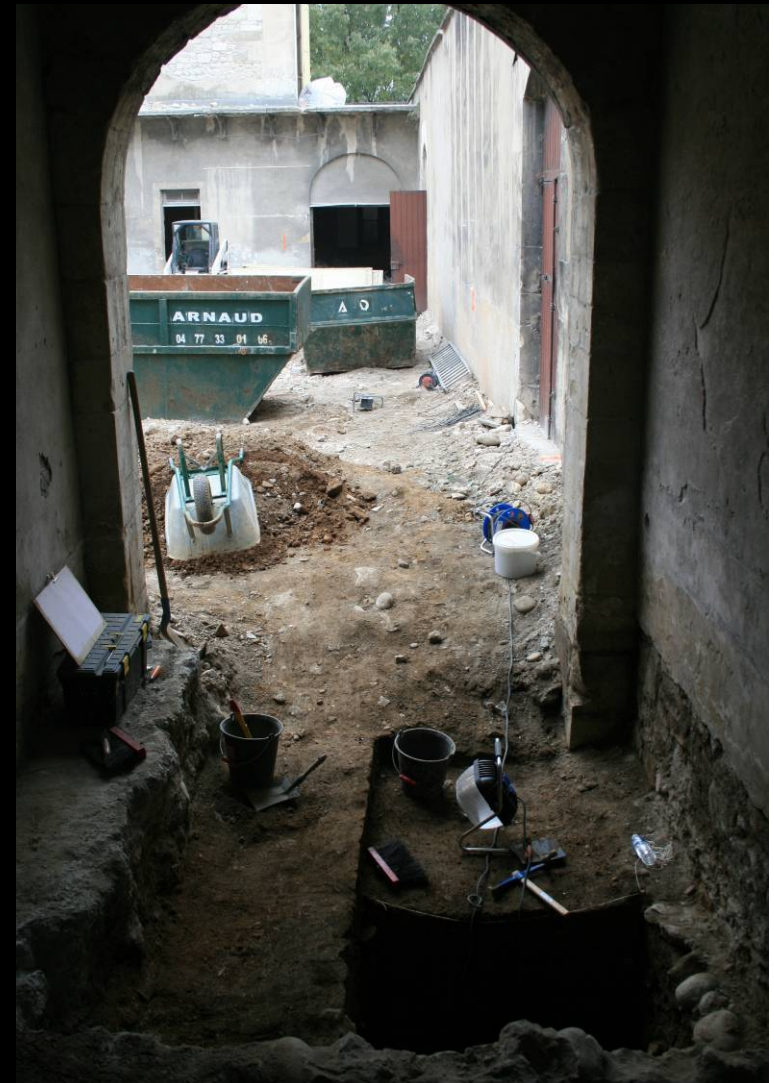
Démolition et évacuation à proximité du chantier archéologique



Une intervention archéologique avec co-activité



Passage de grue et zones de travail rapprochées



Une intervention archéologique avec co-activité



Travaux en intérieur : gestion de l'air, gestion de l'électricité, visite des autres intervenants



L'intervention d'une entreprise extérieure dans nos locaux de Bron

VI. MESURES DE PREVENTION A METTRE EN PLACE			
N°	Générateur & danger & origine du danger	Moyens de prévention spécifiques correspondants	Responsable de la mise en application
①	Entreprise(s) génératrice(s) : SARL FILLON Origine du danger : Installation grue Zone de stockage	Interdiction de l'accès à la cour pour le personnel de l'Inrap + signalisation + mail d'information tous RAA	HB + EB
②	Entreprise(s) génératrice(s) : SARL FILLON Origine du danger : Chute d'objets	Déplacement coin fumeur vers l'entrée 12 rue louis Maggiorini + mail d'information tous RAA	HB + EB
③	Entreprise(s) génératrice(s) : SARL FILLON Origine du danger : Chute de hauteur	Port des équipements antichute	SARL FILLON
④	Entreprise(s) génératrice(s) : SARL FILLON Origine du danger : Blessures	Utiliser du matériel en bon état selon le bon usage Ports des EPI Travailleur isolé interdit Signaler les accidents à l'Inrap	SARL FILLON

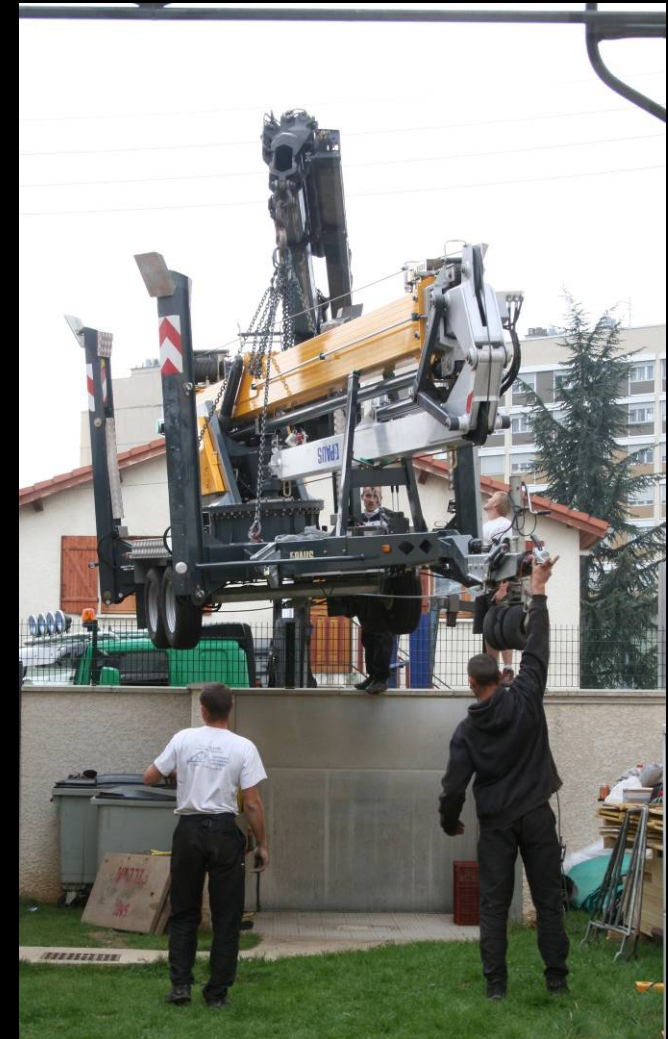


La mise en place du plan de prévention

L'intervention d'une entreprise extérieure dans nos locaux de Bron

L'intervention d'une entreprise extérieure dans nos locaux de Bron

Analyse des risques – étude de photos



Une forme spécifique de co-activité

Les protocoles de chargement / déchargement

Objectifs du protocole chargement / déchargement

- Préciser les consignes de sécurité (plan du site et consignes de circulation).
- Echanger les informations : qui fait quoi ? quels sont les moyens mis en œuvre ?
- Evaluer les risques et coordonner les mesures de prévention (étudier les interférences avec les autres activités).
- Présenter les moyens de secours en cas d'accident.
- Un cas particulier : le cas des matières dangereuses (RTMDR)



Merci de votre attention

